MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 11 février 2015

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

Madame KISS, Maire
M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, Mme O'PRESCO, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. DUCLOS, Mme SEN, M. BRUNEL, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. FOURCAUD, Mme LAMAISON, M. BADEZ.

Excusées :

Mme PROKOFIEFF	**procuration à Monsieur FABRE**
Mme VASQUEZ,	**procuration à Monsieur CONTE**

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :

Eric FABRE, comme secrétaire de séance titulaire.
Nicolas GHILLAIN, comme secrétaire suppléant.

ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Concernant les procès verbaux des deux précédents Conseils, c'est-à-dire celui du 3 décembre et celui du19 décembre, appellent-ils des remarques de votre part ?

Monsieur Chaigne : *Sur le procès verbal du 19 décembre, pour une meilleure compréhension, page 6 à la délibération n°96/14, dans mon intervention ce qui est écrit n'est pas très compréhensible, il faut lire : « vous limitez les investissements au niveau du budget et vous les augmentez pour avoir des subventions ». Et une petite coquille page 16, avant dernière ligne, c'est : « gestion de gauche » et non question de gauche.*

VOTE : UNANIMITE

Décisions municipales :

• En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

- Signature d'une convention dans le cadre des « Mercredis du Haillan » avec l'association Chœurs et Musique pour le spectacle « Or Notes Brass » pour la somme forfaitaire de 3 500 € TTC, avec le Comité de Jumelage Le Haillan – Colindres pour le spectacle « Hantcha » pour la somme forfaitaire de 1 600 € HT, avec l'association Bordeaux Chanson pour les spectacles Jérémy Bossone et Lily Lucas pour la somme forfaitaire de 2 400 € TTC, avec l'Ensemble Orchestral de Bordeaux pour le spectacle Alex Golino pour la somme forfaitaire de 2 000 € TTC, avec le Comité de Jumelage Le Haillan – Kalambaka pour le spectacle « Quand Satie rencontre Portishead » pour la somme forfaitaire de 750 € TTC.
- Animation d'un apéro BD à la Bibliothèque Multimédia par l'association « Et si rien d'autre n'avait d'importance » pour un prix total de 150 €.
- Signature d'un contrat de cession avec l'association Jeanne Simone et l'association Oscart / Le Cuvier Centre de Développement Chorégraphique d'Aquitaine pour le spectacle jeune public « des Mondes » dans le cadre du festival Accords à Corps organisé par la Ville du Haillan et du festival Pouce !, organisé par l'association Oscart / Le Cuvier Centre de Développement Chorégraphique d'Aquitaine, à qui l'on versera la somme forfaitaire de 3 008,23 € TTC.
- Soirée le 17 juin 2015 du « Très Court International Film Festival » à l'Entrepôt pour un montant global de 1 800 € réglé à la société Nanosphère Productions.
- Confier à la société RDM VIDEO le marché d'acquisition de DVD pour la Bibliothèque pour une période initiale démarrant à sa date de notification (23/12/2014) jusqu'au 31 décembre 2015, reconductible 2 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.
- De confier à la société CYBERTEK COMPUTER le marché d'acquisition de matériel

informatique pour une période initiale démarrant à sa date de notification (23/12/2014) jusqu'au 31 décembre 2015, reconductible 1 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

- De confier au groupement « Jacques Boucheton Architecte & OOK Paysagistes » le marché d'élaboration de la Charte Architecturale et Paysagère du Haillan pour la somme de 25 908 € TTC et conclu pour une durée de 12 mois à partir du 5 janvier 2015.
- Signature avec la société mutuelle d'assurance des Collectivités Locales SMACL de l'acceptation de l'indemnité suite au sinistre relatif à l'intrusion et au cambriolage de la Bibliothèque Multimédia (2/05/2013) pour la somme de 22 017,80 €.
- De confier à la société Bureau de Sociologie Appliquée (BSA) le marché d'élaboration d'un diagnostic territorial jeunesse pour la somme de 12 060 € TTC à compter du 30 décembre 2014 pour une durée maximale de 6 mois.
- De confier le marché d'acquisition de livres de Bibliothèque pour les lots 1 à 5 à la librairie Mollat, les lots 1 et 2 à la librairie Georges, les lots 3 et 4 à la librairie Comptines, le lot 4 à la librairie Au Petit Chaperon Rouge, le lot 5 à la librairie Album, le lot 5 à la librairie BD Fugue Café. Ce marché est conclu à compter de sa date de notification (6/01/2015), reconductible 2 fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.
- Poursuite de l'animation « L'île aux contes » à la Bibliothèque Multimédia en invitant l'association « Passerel'Insertion » le 24 janvier et le 21 mars 2015 pour « Les contes en tissu de Passerel' » pour un montant de 591 € TTC.
- Organisation par la Bibliothèque Multimédia d'un concours d'écriture de micro fictions ouvert à tous.
- Signature d'une convention avec Mme Cécilia DELANNOY-VASQUEZ afin de superviser une heure par mois les deux accueillants du Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) pour une application du tarif de 50 € de l'heure.
- Signature d'une convention avec l'association Tempo Jazz concernant la manifestation « Accords à corps » les 6 et 7 février pour une somme forfaitaire de 1 700 €.
- Signature avec la SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales) d'un avenant au contrat d'assurance « flotte automobile » afin d'entériner l'intégration de nouveaux véhicules. Cette intégration des véhicules génère un coût supplémentaire de l'ordre de 1 073,88€ TTC par an.

2. N°01/15 – SCHEMA DE MUTUALISATION DE BORDEAUX METROPOLE – PROJET - AVIS

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la métropolisation et en particulier la mutualisation. Nous avons rencontré la semaine dernière le Vice-président, Alain ANZIANI, qui est en charge à la Métropole de toutes ces questions sur la mutualisation ainsi que le Directeur Général des Services de la ville de Bordeaux et donc de Bordeaux Métropole. Pour vous resituer le contexte, vous avez une série de textes qui a conduit au 1er janvier 2015 à la transformation de la Communauté Urbaine de Bordeaux en Métropole, comme c'est le cas pour un certain nombre d'autres agglomérations. Un autre volant législatif prévoit que sur ces métropoles, un certain nombre de services soit mis en commun, mutualisé et donc c'est sur ce schéma de mutualisation qu'on nous demande aujourd'hui de nous prononcer.

L'idée est la mise en commun dans l'objectif de faire des économies et surtout de maintenir un service à la population au moins équivalent, voire supérieur. Les différents éléments qui nous ont été fournis par la Métropole prévoient des garanties pour les communes puisque

mutualisation signifie transfert d'un certain nombre d'agents auprès de la Métropole. Nous, en tant qu'élus, nous devons avoir la garantie que le service rendu sera le même. Très concrètement, ce schéma prévoit un certain nombre de points qui sont importants pour le quotidien des Haillanais, mais aussi pour les agents municipaux. Le premier point est que Bordeaux Métropole a souhaité que ce schéma soit extrêmement territorialisé, cela signifie que les personnels qui vont être mutualisés, vont l'être essentiellement au niveau des directions territoriales qui existent et qui maillent à l'heure actuelle le territoire de la Métropole. Au Haillan, nous dépendons de la Direction Territoriale Ouest qui est située physiquement au Haillan, au bout de la rue de la Morandière. Cela signifie qu'une partie des personnels ira là, mais le centre de décision va également redescendre de Meriadeck en partie et les décisions se prendront pour les élus et pour les services au niveau de cette direction territoriale. Un autre élément important est que la mutualisation qui a été voulue est une mutualisation à la carte. Nous avons aujourd'hui 14 fonctions potentiellement mutualisables, en particulier des fonctions supports, mais aussi quelques fonctions opérationnelles. Dans cette liste de 14 fonctions, les communes peuvent aller piocher ce qu'elles souhaitent mutualiser, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune obligation de mutualiser l'intégralité de tout ce qui est proposé dans ce schéma. Au Haillan, la position que nous avons tenue est de demander un état détaillé pour un certain nombre de fonctions qui est susceptible de nous intéresser et nous prendrons notre décision en fonction des éléments qui nous seront fournis, notamment au niveau de la manière dont les agents seront transférés, mais aussi à l'aune des éléments financiers puisque cette mutualisation n'est pas complètement neutre d'un point de vue financier dans un premier temps. Un autre élément concernant la mutualisation à la carte est le calendrier. Nous allons nous hâter lentement. Plusieurs communes sont parties dans la mutualisation et vont mutualiser dès la première vague. En tant que petite commune ou commune de taille moyenne, je pense que nous avons tout intérêt à attendre de voir comment cela fonctionne et d'y aller à petits pas, à notre rythme.

Nous avons eu une discussion intéressante en commission réunie avec l'ensemble de la Majorité et de l'Opposition. C'est un sujet pas très simple, techniquement un peu compliqué à comprendre. Certains élus sont dubitatifs sur les apports de cette mutualisation. Il ne faut pas faire d'angélisme. De toute façon, il faudra qu'on y aille comme les autres communes, c'est un fait acquis. Par contre, il faut que nous soyons vigilants, nous aurons des exigences en tant que commune, et sur le niveau de services rendus aux administrés, et sur les conditions dans lesquelles les agents seront transférés à la Métropole et bien sûr sur les aspects financiers. Lorsque les personnels seront mutualisés sur les fonctions que nous aurons choisies collectivement, tout sera écrit dans un contrat d'engagement qui mentionnera le niveau d'exigences de la commune et il y aura très régulièrement des rencontres pour savoir où nous en sommes et si les points mentionnés dans le contrat ont bien été respectés pour pouvoir procéder au cas échéant aux ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

Nous avons quelques craintes sur la réactivité des services métropolitains. Anciennement, les services de la CUB nous ont prouvé qu'ils avaient la capacité à agir de manière tout à fait efficace. Je crois que nous devons leur faire confiance là-dessus. Sur des aspects plus positifs, cela va permettre à des communes de petite taille comme le Haillan d'accéder à des services qu'aujourd'hui elles ne peuvent pas « se payer ». Très concrètement, nous avons eu un épisode un peu malheureux la semaine dernière, nous avons un des serveurs de la mairie qui a été piraté par des « hackers » moldaves. Nous n'avons qu'une personne en mairie qui s'occupe de l'informatique et pas de chance, cette personne était malade. Si nous avions mutualisé ce service, nous aurions été un peu plus sereins dans la résolution de ce problème. Grâce à des agents compétents, nous avons pu le résoudre en interne. Même chose sur les

affaires juridiques, aujourd'hui nous n'avons pas un juriste en propre au niveau de la commune, on n'en a jamais ressenti nécessairement le besoin. Tout le monde fait un peu de juridique, notamment les chefs de service. Si nous avons besoin d'un conseil juridique, on peut s'adresser au service de la Métropole, mais on a plutôt tendance à avoir recours à un cabinet d'avocats à l'extérieur. Voilà typiquement le genre de services que l'on pourrait avoir dans le cadre de la mutualisation.
Nous allons vous proposer d'émettre un avis favorable sur ce schéma de mutualisation.

Jean-Claude Conte : *Une déclaration des Elus du Front de Gauche,*
La mutualisation dans un certain nombre de domaines peut être source d'économie et d'efficacité, nous pouvons en convenir, mais la mutualisation telle qu'elle s'engage est source de lendemains difficiles pour les citoyens, pour les agents et pour nous, élus de proximité.
En effet, cette métropolisation est inscrite dans un schéma de réduction drastique de la dépense publique qui se traduit immédiatement par un recul sans précédent des dotations de l'Etat. D'entrée de jeux, cette mutualisation Métropolitaine ne semble être guidée que par l'unique volonté de réaliser des économies afin de compenser les millions d'argent public qui sont distribués injustement aux spéculateurs financiers, sans aucune contrepartie en termes de nouvelles créations d'emplois, et sans en mesurer véritablement les effets sur nos administrés.
Nous ne pensons pas que les Haillanais souhaitent que les services auxquels ils aspirent, soient éloignés du pouvoir municipal. Ce que veulent nos concitoyens, c'est de savoir à qui s'adresser pour davantage de réactivité, plus d'attention à leur problème quotidien. Ils attendent surtout de leurs élus un peu plus de proximité et d'écoute. Cette nécessaire exigence de proximité et d'écoute a permis la création des comités de réflexion et d'initiative. Ainsi, au plus près de nos concitoyens dans le cadre de véritables concertations, nous pouvons évaluer, planifier, prioriser en fonction des coûts d'investissement. En effet, les élus locaux sont les plus capables pour évaluer non seulement les besoins globaux, mais aussi la situation du foncier local, la composition des familles et leur niveau social, le degré de vétusté du parc de logement et l'application des règles d'urbanisme face à des promoteurs de plus en plus exigeants.
La baisse des dotations de l'Etat et les transferts de compétences aux métropoles et autres collectivités auront un double effet sur les budgets : amputer nos capacités d'autofinancement de nos investissements et pour répondre aux besoins, augmenter les impôts locaux des communes comme de la Métropole.
Réduire les services utiles et nécessaires qui sont le résultat de la solidarité entre tous les citoyens amènera à faire payer ces services par uniquement les utilisateurs, ce qui aggravera les inégalités, toutes les inégalités dans notre pays. Les communes paieront au prix fort les services mutualisés sans connaître l'évolution des prix, ni celle de la qualité des services. Elles perdront en même temps des effectifs qui nous permettent aujourd'hui une meilleure réactivité dans de nombreux domaines, parce que justement nos équipes sont polyvalentes et sont attachées à leur territoire local.
Ainsi nous ne saurions faire l'impasse dans le cadre de cette mutualisation sans évoquer le devenir professionnel du personnel communal. Même si les changements ne concernent qu'une partie des agents, nous devons rester vigilants et répondre à leurs inquiétudes et à leur légitime attente d'informations.
Nous voterons contre ce schéma de mutualisation qui selon notre vision est très éloigné de l'intérêt des citoyens, de leurs besoins et de l'élémentaire débat démocratique absent de la métropolisation.

Jean-Alain Bouyssou : *Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,*
Mon intervention est faite au nom de la composante Europe Ecologie de ce Conseil.
Il nous est demandé de donner un avis favorable sur le schéma de mutualisation, conséquence directe de la loi du 16 décembre 2010, dite réforme des collectivités territoriales et de la loi du 27 janvier 2014, dite Loi MAPTAM, Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.
Nous nous trouvons donc dans un processus légal qui nous échappe et dans lequel nous n'avons pas d'autre choix que de nous y inscrire. Si nous sommes, j'entends par ce nous, Europe Ecologie les Verts, si nous sommes très critiques sur le développement des grandes métropoles au détriment des territoires ruraux, nous sommes favorables aux principes énoncés dans le schéma de mutualisation.
Mutualiser les moyens pour les rendre plus efficaces et améliorer les services à la population, oui bien sûr ! Mutualiser pour faire des économies d'échelle et investir dans la transition écologique, oui et mille fois oui. Mais voilà, l'énoncé des principes est une chose, les mettre en application en est une autre, éloigner l'exécutif de l'exécutant n'a jamais apporté les résultats escomptés. Nous avons entendu et nous partageons les craintes exprimées par nos collègues du Front de Gauche et par Madame le Maire. Puisque nous ne pouvons pas nous opposer à la loi, consacrons nos énergies et nos compétences pour l'accompagner et l'organiser.
Comme vous l'avez décidé, Madame Le Maire, laissons passer le premier wagon de mutualisation, prenons le temps nécessaire avec nos chefs de services pour évaluer et border les contrats d'engagement avec la Métropole, mais aussi finaliser notre niveau d'exigence sur les tâches mutualisées et les conditions de transfert de nos agents, d'autant que l'effet « cliquet » des services mutualisés et des mutations de nos agents ne nous permettra pas de revenir en arrière.
Sur la gouvernance, nous espérons et nous travaillerons en ce sens pour que les représentants des collectivités des Métropoles travaillent dans la plus grande transparence et soient directement issus du suffrage universel. L'intérêt général de la « Métropole Bordelaise » et ses nouvelles compétences exigent que l'on mette fin à la cogestion qui conduit à un marchandage entre les grosses communes au détriment des petites communes.
Enfin le schéma, tel qu'il nous est proposé, est peu disert sur l'organisation de la conférence territoriale, lieu d'animation, d'information et de propositions des directions territoriales, pourtant présenté comme la pierre angulaire du renouvellement de la gouvernance et d'un fonctionnement mutualisé et territorialisé.
Puisque nous devons donner un avis sur ce schéma de mutualisation, ce sera un petit oui, du bout des lèvres, avec la vigilance qui s'impose dans sa mise en œuvre et pour cela nous savons pouvoir compter sur votre perspicacité, Madame le Maire.

Madame le Maire : *Je comprends les inquiétudes de nos amis du Front de Gauche par rapport à nos administrés : à qui vont-ils s'adresser ? Ils vont venir taper à la porte de la mairie, s'il y a un problème. Ils vont venir s'adresser aux élus municipaux. Il n'y a aucune raison que la proximité ou l'écoute s'en trouve dégradée. Cela ne changera pas beaucoup de ce point de vue là. Par contre, j'insiste sur le fait que les administrés pourront aussi bénéficier de services auxquels ils n'accèdent pas aujourd'hui, parce que les communes de notre taille ne sont pas en capacité de les leur fournir. Sur les agents, nous serons vigilants, de la même manière que nous le serons sur la gouvernance. Pour certains agents, partir à la Métropole va être une opportunité : tout d'abord d'un point de vue financier (le régime indemnitaire est beaucoup plus intéressant que dans la plupart des communes), et les perspectives d'évolution de carrière.*

La Métropole, ce sont les élus. A nous de faire attention pour que cela se passe le mieux possible. Quant aux autres éléments un petit peu plus concrets, Monsieur BOUYSSOU, comme vous, j'attends avec impatience d'avoir des informations supplémentaires que la Métropole va nous communiquer très bientôt, notamment sur la gouvernance.

Monsieur Meyre : *Je voulais juste rappeler que la Communauté Urbaine a été créée en 1968 et qu'il y avait déjà un transfert de compétences, expliquer aussi que pour les communes qui ne font pas partie de Bordeaux Métropole, ce n'est pas chose simple. Une commune qui n'est pas dans la CUB ou dans Bordeaux Métropole aujourd'hui est un petit peu esseulée, même si elle fait partie de la Communauté de Communes. C'est toujours bien d'avoir une méga structure qui puisse donner des conseils ou qui puisse intervenir dans différents services quand le maire, les services municipaux et les élus rencontrent quelques petits soucis pour les gérer.*
J'ai bien apprécié vos interventions car vous placez toujours l'humain au centre et cela est très important de bien placer le personnel. A l'heure de la mutualisation, c'est là où il faut attendre les premiers impacts avant de commencer à voir ce que l'on peut faire, même sur un plan très local, un plan municipal, voir les différents services qui pourraient être mutualisés.
On sait aussi que l'on doit faire des efforts au niveau des charges de personnel, on y reviendra toute à l'heure. La DGF ne nous arrange pas, cela peut être aussi un des moyens en essayant et de mutualiser le personnel et les différents services, que l'on puisse à moyen terme commencer à tenter de faire des économies pour que notre budget global des frais de personnel essaie au moins de se stabiliser. Mais il augmentera forcément de 3 % parce que les échelles augmentent, les gens qui passent des concours sont mutés. On peut craindre dans les années futures qu'il y ait Bordeaux et des arrondissements, mais on ne le verra pas...

Jean-Michel Bousquet : *Juste sur un petit point économique et financier, à la fois pour répondre aux précédentes interventions et à la dernière. Sur l'ensemble des données, il est indispensable, à mon sens, de pouvoir disposer de données objectives, économiques sur les transferts des compétences et les coûts transférés associés de sorte que les choix qui sont faits nous permettent de garder notre capacité à mener les actions que nous conservons. Je préfère qu'on raisonne sur une approche globale des finances de la commune et arriver à assurer le meilleur service en analysant finement les transferts que nous pourrions être amenés à réaliser en toute connaissance de cause et regarder sur du long terme les impacts que cela peut avoir aussi bien en termes de services qu'en termes de finances.*

Madame le Maire : *Je pense que dans un premier temps, personne n'est dupe sur le fait que nous allons faire des économies. Il va nous falloir plusieurs années avant d'arriver à absorber cette mutualisation. Si dans dix ans, on commence à avoir un retour sur l'investissement, peut-être que ce sera bien.*

Monsieur Meyre : *J'espère que cela ne sera pas la cause d'une future augmentation d'impôts ?*

Madame le Maire : *Non, et on sera parti, comme vous l'avez dit. Sur la première partie de votre intervention, j'ai cru comprendre avec une petite once de regret que Saint Jean d'Illac aurait préféré être dans la Métropole.*

Monsieur Meyre : *Absolument, mais cela n'a pas été le choix de l'ancien Maire. Quand on voit la commune voisine qui est Martignas, dès l'instant où Martignas est rentré dans la*

CUB, elle a vu ses transports développés, la voirie également. De toute façon, c'est un avantage d'être actuellement dans Bordeaux Métropole.

Madame le Maire : *Donc peut-être bientôt 29 ?*

Monsieur Meyre : *J'ai cru comprendre que légalement ce n'était pas si facile que cela.*

VOTE :
Majorité Municipale : 18 VOIX POUR + 4 VOIX CONTRE (P. ROUZE, R. SARLANDIE, E. VASQUEZ, J-C. CONTE)
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX POUR

3. N°02/15 – ADHESION A L'ASSOCIATION ECOLO CRECHE - AUTORISATION

Rapporteur : Carole Guere

Carole Guere : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

4. N°03/15 – CONVENTION JOURS DE POINTE AVEC LA LYONNAISE DES EAUX - SUEZ

Rapporteur : Jean-Claude Conte

Jean-Claude Conte: Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

5. N°04/15 – CONVENTION CADRE « TROTTOIRS PLANTES » AVEC BORDEAUX METROPOLE

Rapporteur : Jean-Claude Conte

Jean-Claude Conte : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Avez-vous déjà identifié les 2 ou 3 sites pilotes ?*

Patrick Merian : *Quelques sites ont été identifiés, mais seront soumis à concertation pour que la population puisse émettre des avis et pour pouvoir choisir plus précisément les lieux où seront positionnés ces trottoirs plantés.*

Madame le Maire : *Ces dispositifs existent déjà dans d'autres villes comme Bordeaux, Saint Médard en Jalles et fonctionnent assez bien sur la base du volontariat.*

Monsieur Chaigne : *Quels sont les sites pré identifiés ?*

Jean-Claude Conte : *Je ne les connais pas par cœur, ce sont les services qui y ont travaillé.*

Il faut voir les possibilités, mais rien ne peut se faire sans les riverains puisque ce sont eux qui vont déclencher le processus. Par contre, il faut impérativement que les trottoirs soient toujours accessibles (au moins 1m40). Ainsi les lieux sont limités.

Patrick Mérian : *En fait, il y a plusieurs contraintes et on essaye de trouver les lieux idéaux. Ils seront soumis très rapidement à concertation dans l'esprit des CRIQ.*

VOTE : UNANIMITE

6. N°05/15 – DENOMINATION DE LA VOIE INTERNE DU JARDIN DES HESPERIDES

Rapporteur : Jean-Claude Conte

Jean-Claude Conte : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

7. N°06/15 – DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE MENANT AU PARC RELAIS DU TRAMWAY LIGNE A

Rapporteur : Jean-Claude Conte

Jean-Claude Conte : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *Je vous rappelle que c'était un de mes engagements municipaux parce que nous avions fait le constat qu'au Haillan, sur les 66 rues qui comptaient des noms de personnages, 6 seulement portaient des noms de femmes. Donc j'avais dit qu'au fur et à mesure que nous baptiserions des nouvelles voiries, nous y mettrions des noms de femmes. On va y être au moins jusqu'en 2075 pour arriver à rétablir l'équilibre !...*

VOTE : UNANIMITE

8. N°07/15 – ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) DE BORDEAUX METROPOLE - DEBAT

Rapporteur : Monique Dardaud

Monique Dardaud : Lecture de la délibération

Jean-Alain Bouyssou : *On est ravi de cette réglementation, plus particulièrement de l'orientation sur la dé-densification de la publicité, car, et ce malgré ce qui a été dit par Monsieur JUPPE, la publicité n'apporte pas de la gaieté dans une agglomération. Une question à ma collègue sur l'orientation n°7 : « Traiter le cas particulier de l'emprise de l'aéroport de Mérignac », qu'est-ce que cela veut dire, de quoi s'agit-il ?*

Monique Dardaud : *Le Haillan n'est pas directement concerné. Il a été décidé de traiter plus particulièrement l'aéroport de Mérignac dans cette orientation, mais surtout avec la ville de Mérignac.*

Madame le Maire : *Cela ira plutôt vers une amélioration qualitative car on est dans la zone aéroportuaire, et que si on veut être en conformité avec le RLPI, l'idée serait de ne pas en rajouter, plutôt de diminuer et d'essayer d'améliorer, notamment du point de vue visuel. C'est assez curieux que ce soit la zone de l'aéroport de Bordeaux - Mérignac qui soit mentionnée, on aurait pu penser davantage à la zone d'activités commerciales qui est beaucoup plus polluée du point de vue de la publicité. On attend d'avoir le retour des services métropolitains.*

Jean-Alain Bouyssou : *Ce n'est pas comme cela que je l'entends. Quand on dit « Traiter le cas particulier de l'emprise de l'aéroport de Mérignac », cela veut dire que sur l'emprise aéroportuaire, on va continuer à faire de la pub. Ils auront un régime dérogatoire.*

Monsieur Chaigne : *Une question plus pratique, vous avez cité deux rues, rue de la Morandière et rue du Médoc, qui sont plus particulièrement concernées par des grands panneaux publicitaires. Combien y a-t-il de panneaux concernés et quelle sera l'incidence sur les recettes de la commune si on supprime ces panneaux ?*

Madame le Maire : *Sur les recettes, cela sera marginal et, de plus, cela se fera très progressivement car, quand à l'époque on a mis en place le RLP au niveau communal, on attendait la fin des contrats pour faire tomber les panneaux. Ce ne sont pas des grosses sommes, quelques milliers d'euros dans le meilleur des cas. A ma connaissance, sur la rue du Médoc, il y en a deux ou trois et sur la rue de la Morandière, au moins deux. Cela reste très ponctuel car comme l'a rappelé très justement Madame DARDAUD, le RLP qui avait été adopté à l'époque par la ville du Haillan était très poussé et a été très efficace car l'on a vu disparaître beaucoup de ces panneaux. Ce qui reste est marginal, c'est resté sur les franges de la commune.*
Il n'y a pas de vote sur ce document, nous devons acter que nous avons débattu de la question.

9. N°08/15 – ETUDE SPL FABRIQUE METROPOLITAINE CENTRE VILLE – CONCERTATION - AUTORISATION

Rapporteur : Monique Dardaud

Monique Dardaud : Lecture de la délibération

Madame Ardourel : *J'ai souhaité émettre des observations concernant le projet, et je me suis rendue à la Bibliothèque et on ne m'a pas proposé de registre.*

Madame le Maire : *Il y a eu un petit « couac », le registre est resté au Centre Technique Municipal, cela a été rectifié. En fait, l'exposition a été déplacée et le registre a été oublié.*

Monsieur Chaigne : *Cette délibération n'est pas très claire dans mon esprit. Il y a eu des réunions publiques et on avait jusqu'au 15 février pour déposer les premières remarques. Et aujourd'hui, on nous propose d'ouvrir une concertation. Pouvez-vous nous expliquer clairement de quoi il s'agit ?*

Madame le Maire : *Il s'agit simplement d'acter légalement le fait que l'on va ouvrir la concertation. Tout ce que l'on a fait préalablement, viendra abonder les travaux dans les mois à venir. C'est de manière à acter dans le processus que l'on a bien prévu toutes les étapes indispensables pour que la concertation se fasse dans les meilleures conditions possibles, notamment du point de vue légal. C'est une délibération à valeur formelle.*

VOTE : UNANIMITE

10. N°09/15 – AVENANT DE TRANSFERT AU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ – AUTORISATION - ADOPTION

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

12. N°10/15– CESSION A BORDEAUX METROPOLE DE L'INTEGRALITE DES PARTS DETENUES PAR LA VILLE DU HAILLAN DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE REGAZ-BORDEAUX – DECISION - AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

13. N°11/15 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIES DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

14. N°12/15 – CREATION D'UNE AIRE DE SPORT EXTERIEURE SUR LE SITE DE BEL AIR – DEMANDE DE SUBVENTION - AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

15. N°13/15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madeleine O'Presco

Madeleine O'Presco : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Lors du débat sur le vote du budget au dernier Conseil, lorsque nous avons fait remarquer que 61 % des dépenses de fonctionnement étaient des dépenses de personnel, vous nous avez déclaré, je cite : « Pour le personnel, je suis quand même inquiète car c'est la deuxième fois que vous nous demandez la liste nominative. J'ai bien reçu votre demande, il faudra me dire quels sont les noms que l'on raye ». A cela, je vous ai rétorqué : « Avant de virer du personnel, il faudrait éviter d'en recruter ». Cette remarque prend tout son sens aujourd'hui avec la mise en place de la métropolisation. Nous allons mettre nos actes en accord avec nos paroles et nous voterons contre cette délibération. Par ailleurs, au cours de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2014, lors de l'examen de la délibération n°72/14 concernant la modification du tableau des effectifs, je vous ai interpellé sur la nomination de Monsieur Stéphane DELPEYRAT. Je tiens à dire aujourd'hui pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je n'ai rien contre ce monsieur que je ne connais pas par ailleurs. Je vous ai donc interpellé sur la nomination de Monsieur DELPEYRAT en indiquant qu'à la lecture de sa biographie, nous nous demandions s'il ne s'agissait pas en réalité d'un emploi fictif. Vous m'avez répondu entre autre, comme il est fonctionnaire territorial, il a été muté sur la commune. Il a un mi-temps, son autre mi-temps consiste à faire des cours à Sciences-Po. Il est présent deux à deux jours et demi par semaine, plutôt en milieu de semaine. Suite à ma demande, j'ai bien reçu le 29 janvier la liste des employés municipaux et je constate sur cette liste que Monsieur DELPEYRAT occupe un poste à temps plein. Dois-je en conclure qu'il travaille à mi-temps, mais qu'il est rémunéré à temps complet, ou que vous n'en avez rien à faire de nos questions au Conseil Municipal et des réponses que vous y apportez ?*

Madame le Maire : *Monsieur CHAIGNE, je ne me permettrais pas. Légalement son poste apparaît à temps complet, mais sa quotité est à mi-temps, et je vous rassure, je ne le paye pas à temps plein pour travailler à mi-temps. Effectivement, il est bien à mi-temps concrètement, même si son poste a été créé juridiquement à temps complet. Ce sont deux choses qui sont dissociées.*

Madeleine O'Presco : *Si le mot « création » vous gêne, pensez à modification.*

Monsieur Chaigne : *Je n'ai aucun mot qui me gêne, je constate, c'est tout.*

Jean-Michel Bousquet : *De façon économique, financière et synthétique, ces décisions n'ont pas d'impact sur le budget tel qu'il a été voté. Il n'y a ni agent, ni dépenses supplémentaires.*

Monsieur Chaigne : *Vous anticipez ?*

Jean-Michel Bousquet : *Si on considère la question de faire évoluer un agent, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est effectivement anticipé dans le vote du budget. C'est quelque chose d'incontournable dans la gestion prévisionnelle du budget à venir. Au même titre, il n'est pas envisageable de ne pas promouvoir un agent pour des raisons strictement financières.*

Monsieur Chaigne : *Je le comprends bien, mais quand je lis : « création des postes suivants à compter du 1er mars 2015 : 1 agent de maîtrise à temps complet ». Il est où cet agent ?*

Madeleine O'Presco : *Il a été supprimé au mois d'octobre ou novembre, je l'ai dit en commission n°3.*

Monsieur Chaigne : *L'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet, création ?*

Madeleine O'Presco : *Il existait en non permanent, maintenant il est en permanent.*

Monsieur Chaigne : *C'était l'agent de conservation qui était non permanent*

Madame le Maire : *La seule chose qui a changé Monsieur CHAIGNE, est le poste qui était à 11/35ème et qui est passé à 15/35ème, c'est la seule création, 4 heures de travail supplémentaires pour un agent. C'est la seule chose en plus qu'il y a sur cette délibération*

Monsieur Chaigne : *Au vu de la délibération, on ne peut pas comprendre cela, ce n'est pas possible.*

Madame le Maire : *Il faut faire référence à chaque fois aux délibérations antérieures.*

VOTE :
Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

16. N°14/15 – REVALORISATION DE LA PRIME ANNUELLE 2015

Rapporteur : Madeleine O'Presco

Madeleine O'Presco : Lecture de la délibération

Philippe Rouzé : *Pouvez-vous expliquer la différence qu'il y a entre la prime accordée à l'ensemble du personnel et la prime accordée aux assistantes maternelles ?*

Madeleine O'Presco : *C'est tout un contexte réglementaire qui empêche juridiquement de modifier la base d'attribution de la prime annuelle aux assistantes maternelles. En 1984, un texte a été édité et il stipulait que la prime qui était versée par les associations du personnel devait être versée par la collectivité. Ce même texte avait prévu que les assistantes maternelles avaient la moitié de la prime, ce texte ayant été transféré a gelé la situation. C'est un problème purement juridique. Cela n'enlève rien à la reconnaissance du travail fait par les assistantes maternelles au niveau de la collectivité.*

Philippe Rouzé : *On n'a aucune possibilité d'un réajustement quelconque.*

Madame le Maire : *Cela a été figé en l'état à l'époque. Il y a des communes qui sont passées outre, mais du coup elles se sont retrouvées dans l'illégalité la plus complète.*

Monsieur Meyre : *Pour faire référence à Thémis sur l'équité, il me semble qu'il y a d'autres moyens aussi. Certes, c'est gelé comme cela, mais il y a d'autres moyens de verser des primes à des agents ou par d'autres intermédiaires de façon à trouver cet équilibre.*

Madeleine O'Presco : *Elles ont obtenu d'autres avantages, des primes à l'ancienneté, des primes d'entretien, des indemnités d'attente quand elles n'ont pas les enfants en charge. S'il est prévu que les enfants au lieu d'arriver en septembre, n'arrivent qu'en octobre ou novembre, elles ont une indemnité d'attente.*

Madame le Maire : *Et puis les élues les rencontrent très régulièrement pour faire le point sur la situation. Elles se sont vues pas plus tard que la semaine dernière.*

Monsieur Fourcaud : *Simplement pour indiquer que nous voterons contre ce que nous appelons une discrimination négative. J'aimerais qu'on soit soutenu là-dessus par nos amis du Front de Gauche parce que je ne comprends pas ce traitement différencié, cela ne rime à rien.*

Madame le Maire : *Sur tout le mandat qui s'est écoulé, c'était déjà le cas, Monsieur FOURCAUD.*

Monsieur Fourcaud : *On s'y est déjà opposé, et on pensait qu'avec le changement dont vous nous parliez au début de votre mandat, cela en ferait partie. Je vois que non et je le regrette.*

Philippe Rouzé : *Nous voterons cette délibération telle quelle puisque nous avons les explications. Je veux simplement profiter de cette délibération pour dire qu'il faut quand même revoir le statut de ces assistantes maternelles. Ce ne sont pas des personnes qui cherchent un complément de salaire. C'est véritablement un métier. Ce sont des personnes qui travaillent environ 50 heures par semaine et qui sont payées au SMIC. Actuellement, il y a des assistantes maternelles qui arrêtent et c'est gravissime car l'on voit très bien le schéma qui va se passer : on va nous dire qu'il n'y a pas assez d'assistantes maternelles dans nos communes et donc, on va se tourner une nouvelle fois vers le privé. Le privé qui n'aura pas assez de places va sélectionner les personnes qu'il prendra. Encore une fois, ce sont les personnes les plus démunies qui vont se retrouver sans solution. Donc il faut absolument que, nous politiques, nous demandions que ce statut d'assistantes maternelles soit revalorisé. C'est un métier important pour les collectivités. Je souhaite que nos enfants soient gardés dans les collectivités pour qu'il y ait une égalité envers tous les citoyens.*

Carole Guère : *Je tiens à préciser qu'on est d'accord là-dessus. Le problème est leur statut, et cela n'est pas de notre ressort. Par contre, nous les avons rencontrées avec Erika VASQUEZ et Madeleine O'PRESCO, vendredi dernier. Elles nous ont expliqué leurs conditions de travail et nous sommes avec elles en train de regarder les solutions que l'on va pouvoir leur apporter. La première solution a été les jours de carence : de 11 jours, on est arrivé à 8, puis sur les congés. Il y a des efforts qui dépassent le financier, mais qui sont aussi importants pour elles. D'ici un ou deux mois, nous leur apporterons d'autres solutions.*

Monsieur Meyre : *Je rejoins Monsieur ROUZE quand il dit que ce sont des personnes qui n'ont pas de salaire très important. Vous ne découvrez pas aujourd'hui qu'il y a un écart important et que cette délibération n'a pas de sens parce qu'elle n'est pas juste. A partir de là, cela pose un problème. Même au niveau du vote, cela nous pose un problème. Je pense que l'on a les moyens dans une mairie, dans une collectivité d'arriver à trouver cet équilibre pour tout personnel.*

Madame le Maire : *Tant que c'est légal, oui. Aujourd'hui, nous sommes au maximum de ce que nous avons pu faire sur cette prime en terme de légalité. Je ne peux pas aller plus loin que ce que la loi me permet. Nous ne pouvons pas nous mettre en danger par rapport à cela. Sachez qu'on est tout à fait conscient de la difficulté de la situation dans laquelle se trouvent ces assistantes maternelles. Après je serai un petit peu plus précise sur les propos de Monsieur ROUZE sur le fait qu'on a besoin des assistantes maternelles. Oui, c'est incontestable. Ici, il s'agit des assistantes maternelles qui sont dans la crèche familiale, c'est-à-dire celles qui sont employées par la Mairie. Celles qui travaillent seules, elles ne travaillent pas toutes parce que certaines ont trois agréments et beaucoup n'ont pas la totalité des postes qui est pourvue. Ces personnes là sont encore plus en difficulté puisqu'elles n'ont pas un salaire plein, elles ne touchent parfois qu'un tiers de ce qu'elles pourraient toucher. On est bien sensibilisé à cette situation particulièrement délicate.*

VOTE :
Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

17. N°15/15 – REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES EMPLOYES A L'OCCASION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015

Rapporteur : Madeleine O'Presco

Madeleine O'Presco : Lecture de la délibération

Monsieur Meyre : *Que ces agents travaillent ces jours là à la Mairie ou à la Sablière, rassurez-moi, c'est le même tarif ?*

Madame le Maire : *Oui. C'est le même tarif pour tout le monde. Pourquoi ?*

Monsieur Meyre : *Je voulais être rassuré par rapport au débat ancien.*

VOTE : UNANIMITE

18. N°16/15 – CREATION DU COMITE HYGIENE ET SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Rapporteur : Madeleine O'Presco

Madeleine O'Presco : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

19. N°17/15 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION BORDEAUX TECHNOWEST – PDIE - DECISION

Rapporteur : Ludovic Guitton

Ludovic Guitton : Lecture de la délibération

Jean-Claude Conte : *Ce n'est pas une question, c'est une réflexion. Bien sûr, je voterai cette délibération, mais cela fait des années que nous demandons à ce que le quadrant nord-ouest soit mieux équipé en transversalité par des transports en commun et c'est un peu dommage d'attendre qu'une étude supplémentaire se fasse pour mettre en œuvre des possibilités de transports en commun dans ce quadrant nord-ouest qui est à saturation et qui est dépourvu de transports en commun. C'est une remarque, on va attendre certainement encore des années avant d'avoir un transport en commun qui nous amènera du Haillan, voire d'Eysines sur l'aéroport ou sur Bordeaux Technowest, en fait sur tout ce pôle économique, et c'est un peu dommage.*

Madame le Maire : *Ce n'est pas une énième étude supplémentaire parce qu'à ma connaissance, il n'y a jamais eu de plans de déplacements inter entreprises réalisés sur la zone. C'est plutôt une grande première, cela ne fait que préfigurer ce qui est inscrit dans le schéma de déplacements métropolitains puisqu'il y a une étude prospective qui est prévue sur un TCSP extra rocade reliant tout l'arc ouest de Bordeaux. Je suis la première à insister pour que cela aille vite, plus vite que d'autres études qui, à mon sens, sont moins prioritaires ou moins stratégiques. Cela a le mérite d'exister. On va avoir les résultats très rapidement puisque Technowest s'est engagé à nous restituer les résultats au mois de juin, et cela nous donnera des éléments chiffrés et extrêmement précis sur les flux de déplacements.*

Jean-Alain Bouyssou : *En complément, Madame le Maire, un PDIE, ce n'est pas simplement une enquête ménage. Ce sont des mesures que doit prendre une entreprise à l'écoute de ses salariés pour mettre en place des systèmes alternatifs au tout voiture, c'est-à-dire du covoiturage, du déplacement en vélo, comment on peut inciter les salariés à venir travailler en vélo, les transports en commun, ...*

Madame le Maire : *Les 50 000 euros que l'on paie sont uniquement pour la réalisation de l'étude, pour avoir la base de données pour la préfiguration d'un futur PDIE.*

Ludovic Guitton : *J'ajoute que pour rejoindre Le Haillan direction l'aéroport, il n'y a pas que la ligne 11, mais aussi la ligne 48 qui passe à la station de Tram Edmond Rostand et qui permet de rejoindre l'aéroport.*

VOTE : UNANIMITE

Jean-Claude Conte : *Je voudrais rajouter, mais cela ne remet pas en cause mon vote pour : il y a des études de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui avaient été faites il y a un certain nombre d'années et qui démontrent que le quadrant nord-ouest est dépourvu de transports en commun en transversalité. Cela a été chiffré, on sait très bien que cela bouche et que s'il y avait des transports en commun en transversalité, les gens feraient des économies, ils prendraient les transports en commun au lieu de prendre leur voiture. On a perdu beaucoup d'années par rapport à cela. C'est bien beau de développer des pôles industriels, mais en même temps il faut aménager pour que les gens puissent aussi aller au travail en transports en commun et non pas en voiture. En même temps, on ferait faire des économies aux ménages.*

Madame le Maire : *Ce n'est pas que le réseau des transports en commun, il va falloir aussi que les entreprises s'adaptent au niveau des horaires, faire en sorte que tout le monde*

n'embauche pas entre 7h et 9h le matin et que tout le monde ne débauche pas le soir entre 17h et 19h. On aura beau avoir le réseau de transports en commun le plus performant au monde, si les entreprises et les administrations ne font pas d'effort, on n'arrivera à rien.
Le PDIE qui est mandaté ici n'est qu'une petite pierre à l'édifice, une petite pierre bien utile et sûrement indispensable.

Laurent Dupuy Barthère : *Je voulais juste préciser au niveau des transports en commun, l'étude qui avait été faite avait été prise en compte puisque le réseau a été entièrement restructuré par le délégataire en 2010 en prenant en compte les problématiques du quadrant nord-ouest. Le problème du quadrant nord-ouest desservi par les transports en commun ne peut pas être pris uniquement en compte. La desserte de la liane 11 à l'heure actuelle est à saturation. Ils ne peuvent pas augmenter ni la fréquence, ni le nombre de voyageurs. Il faudra trouver une solution autre que le déplacement de la liane 11. Le dernier point qui concernait le développement du BHNS est une étude qui pourra palier ce genre de problème, sachant même que sur le tram, la fréquentation est dans des créneaux horaires qui sont très, très courts,c'est-à-dire de 7h30 à 10h. En dehors de ces horaires dits de pointe, les trams et les bus circulent à vide. Donc on ne pourra pas augmenter la fréquence sans que derrière il y ait des répercussions sur le coût.*

Jean-Alain Bouyssou : *Madame le Maire, on a l'habitude de voir des abribus cassés par des jeunes délinquants, casquettes de travers. Ici, des délinquants, pas si jeunes que ça, ont éradiqué des plantations qui avaient été faites rue de la Liberté. Cet acte a été prémédité. Ces jeunes délinquants, pas si jeunes que ça, je vous le répète, ont été pris sur le fait. Ceci est inacceptable. Ce ne sont pas des jeunes avec les casquettes de travers qui ont fait cela, c'est quelqu'un qui est notoirement connu sur la ville. Les résidents, les riverains ont cru que c'étaient les services municipaux qui tronçonnaient les plantations qui avaient été réalisées la semaine précédente. Une précision : ce ne sont pas les services techniques, mais deux délinquants qui ont été pris sur le fait.*

Madame le Maire : *Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur BOUYSSOU. C'est une affaire qui n'est pas tout à fait terminé. Il y a eu dépôt de plaintes et j'espère sincèrement que la personne en question sera sanctionnée à la hauteur de la bêtise commise.*
On se retrouve le 30 mars pour le prochain Conseil Municipal. Bonne soirée.

MAIRIE DU HAILLAN 33 (GIRONDE)

Eric FABRE
Secrétaire de Séance

MAIRIE DU HAILLAN 33 (GIRONDE)

Andréa KISS
Maire du Haillan